

Rapports sur les vérifications de l'optimisation des ressources

Nos vérifications de l'optimisation des ressources ont pour but d'examiner la qualité de la gestion des programmes et activités du gouvernement et des organismes du secteur parapublic, de voir s'ils sont conformes aux lois et politiques pertinentes et, surtout, de signaler les possibilités d'améliorer l'économie, l'efficience et l'efficacité de leur déroulement. Ces vérifications sont menées en vertu du paragraphe 12(2) de la *Loi sur le vérificateur général*, qui stipule que le Bureau doit faire état des cas où il a constaté que des sommes d'argent ont été dépensées sans égard adéquat à l'économie et l'efficience, ou des cas où des procédures appropriées pour mesurer l'efficacité de la prestation des services et faire rapport à ce sujet n'ont pas été établies. Le présent chapitre contient les conclusions, observations et recommandations des vérifications d'optimisation menées au cours du dernier exercice.

Les programmes et activités ministériels et les organismes du secteur parapublic vérifiés cette année ont été choisis par la haute direction du Bureau en fonction de plusieurs critères, comme l'impact financier du programme ou de l'organisme, son importance pour l'Assemblée législative, les questions connexes de sensibilité et de sécurité publiques et, dans le cas des programmes ministériels, les résultats des vérifications antérieures du programme. Les choix relatifs à nos premières vérifications d'organismes du secteur parapublic sont

discutés plus en détail au chapitre 2 – Vers une plus grande obligation de rendre compte.

Nous planifions et effectuons nos vérifications de l'optimisation des ressources, et en rendons compte, conformément aux normes professionnelles des missions de certification, englobant l'optimisation des ressources et la conformité, établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Avant d'entreprendre une vérification, notre personnel procède à une recherche approfondie concernant le domaine visé et rencontre les représentants de l'organisme vérifié pour discuter du point central de la vérification. Au cours de la vérification, notre personnel maintient un dialogue continu avec ces personnes pour suivre les progrès de la vérification et maintenir une bonne communication. À la conclusion de la vérification sur le terrain, qui est normalement terminée avant le mois de mai de l'année de vérification, nous préparons un rapport provisoire, qui est ensuite examiné à l'interne puis discuté avec l'organisme vérifié. Les cadres du Bureau rencontrent la haute direction du ministère, de l'organisme gouvernemental ou de l'organisme du secteur parapublic pour discuter de la version définitive du rapport provisoire et mettre la dernière main aux réponses de la direction à nos recommandations, réponses qui sont ensuite intégrées au rapport à la fin de chaque section.